



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0248

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2008

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

**Séance publique du 24 septembre 2008****Délibération n° 2008-0248**

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à Entrepreneurs de la Cité pour son programme d'actions 2008**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*Le contexte général*

L'entrepreneuriat contribue au dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne. Il est synonyme d'innovation et de renouvellement du tissu économique local. L'impact en terme d'emploi est déterminant : chaque année, près de 30 000 emplois sont créés ou sauvegardés dans l'agglomération lyonnaise grâce à la création et à la reprise d'entreprise.

Le dispositif partenarial [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], animé par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, vise à renforcer l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement économique de l'agglomération en favorisant la pérennité des jeunes entreprises, par une réponse adaptée à leurs besoins et un suivi personnalisé.

Le dispositif porte aujourd'hui ses fruits. Entre 2006 et 2007, le nombre de créations d'entreprises dans l'agglomération a augmenté de 18,6 %, taux supérieur aux moyennes nationales et régionales et aux autres principales métropoles françaises. Par ailleurs, Lyon se positionne au 10<sup>e</sup> rang européen pour la création d'entreprises (European Cities Entrepreneurship Ranking - ECER Banque Populaire 2007).

En 2007, plus de 105 000 Rmistes ont accédé à l'emploi en créant leur propre activité. Si ces créateurs d'entreprise, au profil particulier, bénéficient aujourd'hui d'outils financiers adaptés, notamment grâce au développement du microcrédit, ils ont rarement les fonds propres nécessaires pour accéder à une assurance garantissant la sécurité de leur statut et de leur environnement familial.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite soutenir Entrepreneurs de la Cité, l'association de préfiguration pour une fondation de la micro-assurance.

*La présentation de l'activité d'Entrepreneurs de la Cité*

Entrepreneurs de la Cité s'appuie sur le savoir-faire des professionnels de l'assurance et du microcrédit pour proposer un accompagnement et une micro-assurance solidaire aux personnes défavorisées créatrices de leur propre emploi.

Ses objectifs sont de :

- sensibiliser les micro-entrepreneurs à l'intérêt de l'assurance pour pérenniser leur activité,
- accompagner les micro-entrepreneurs dans l'analyse des risques,
- proposer une offre d'assurance adaptée basée sur des garanties sur mesure et ouvertes à tous, sur une cotisation modérée (1 € par jour) sans commission et sur une protection transitoire (4 ans) vers l'accès à un produit classique. Il s'agit de la Trousse Première Assurance (TPA).

Afin de prescrire la TPA, Entrepreneurs de la Cité s'appuie sur les réseaux traditionnels d'appui à la création : l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), les plateformes d'initiative locale et les boutiques de gestion.

La fondation qui est en cours de création servira de passerelle entre ces réseaux et les assureurs. Elle compte, d'ores et déjà parmi ses membres, les réseaux qui viennent d'être cités mais également AG2R, April Group, Evolem, la Banque postale, la Caisse des dépôts et consignations, CNP assurances, La Mondiale, Planet finance, la Fondation pour la deuxième chance, le réseau Cigales.

#### *Le bilan d'activité 2007*

L'année 2007 a connu le lancement du produit de manière expérimentale dans l'agglomération lyonnaise.

Au 31 décembre 2007, Entrepreneurs de la Cité avait délivré 160 TPA. Au 30 avril 2008, le nombre est de 300, ce qui démontre une accélération du processus.

Parmi ces assurés, huit sinistres seulement ont été déclarés et un seul a été exclu du dispositif d'indemnisation.

- 45 % des mises en relation sont issues de l'Adie,
- 79 % des assurés sont d'anciens demandeurs d'emploi ou Rmistes, 37 % sont des femmes,
- 42,5 % des créateurs exercent dans le secteur des services, 32 % dans le commerce.

Cette première année de fonctionnement a permis à Entrepreneurs de la Cité de faire évoluer la TPA en fonction des besoins des assurés : relèvement des plafonds de garantie, préadhésion en ligne...

Entrepreneurs de la Cité a été lauréat des Initiatives de l'économie organisées au Sénat le 26 juin 2007 et qui ont pour but de récompenser les actions des institutions publiques ou privées en matière de développement économique, participant à la vitalité du pays et de ses entreprises (120 dossiers de candidature, 8 lauréats).

#### *Les perspectives 2008*

##### *Construire un modèle économique et social durable*

L'objectif est à la fois de disposer d'un volume d'assurés suffisant pour permettre une mutualisation optimale des risques et de diversifier les ressources pour assurer la pérennité des actions.

Sur le plan quantitatif, l'objectif est d'atteindre 1 000 assurés à la fin de l'année 2008.

La consolidation de l'association passe par les actions suivantes en 2008 :

- 1 - poursuivre la structuration du plateau de gestion des garanties de la TPA : il s'agit d'optimiser l'outil de gestion des contrats d'assurance, de créer un outil de gestion des prospectus plus performant,
- 2 - accélérer la diffusion du programme de micro-assurance : Entrepreneurs de la Cité souhaite élargir le réseau d'organismes de soutien à la création d'entreprises sur lequel elle s'appuie pour diffuser son produit. L'articulation avec [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] s'en trouve renforcée par des partenariats à prévoir avec les chambres consulaires, l'union des couveuses, les experts-comptables ou les réseaux bancaires,
- 3 - évolution du produit : développement de nouvelles garanties (automobile, habitation, micro-assurance personnelle) et élargissement de la cible : repreneurs d'entreprise, associations,
- 4 - développer la notoriété du programme micro-assurance : permettre la création d'une fondation reconnue d'utilité publique (dossier déposé auprès du ministère de l'Intérieur), création d'une communication institutionnelle, relations presse, présence dans des salons (salon des entrepreneurs Lyon Rhône-Alpes 2008), refonte du site Internet.

*Articulation avec le dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat]*

En tant que membre du réseau, Entrepreneurs de la Cité :

- s'implique dans les projets partenariaux conduits par le réseau : programme de labellisation et base de données commune,
- affiche son appartenance au dispositif dans le cadre de ses actions et documents de communication.

*Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et critères d'évaluation*

Afin de poursuivre les actions engagées en 2007 et de pérenniser l'action d'Entrepreneurs de la Cité au sein du dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 20 000 € pour le programme d'actions 2008.

La réalisation du plan d'action évoqué ci-dessus sera évaluée selon des critères précisés dans la convention.

*Le budget prévisionnel 2008*

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
subvention à l'association des assurés	142 394	subventions	50 000
charges salariales	177 404	Communauté urbaine	20 000
loyer	18 059	autres collectivités	30 000
déplacements	7 205	revenus de placement	134 000
honoraires	39 823	dons en nature	37 400
frais généraux	42 827	dons manuels	191 000
communication	9 657	subventions d'investissement	24 969
total	437 369	total	437 369

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le versement d'une subvention annuelle pour le programme d'actions pour 2008 d'un montant de 20 000 € à Entrepreneurs de la Cité.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention de subvention avec Entrepreneurs de la Cité précisant notamment les modalités de versement suivantes : 80 % versés dans un délai global de 45 jours suivant réception du certificat de notification de la présente convention à l'association, les 20 % restants sur remise d'un rapport d'activité au 28 février 2009.

**3° - La dépense** correspondante de 20 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 090 - opération 0757 selon la répartition suivante :

- 80 % en 2008, soit 16 000 €,
- 20 % en 2009, soit 4 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,

le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.**